

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-202 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

**Objet :** Tarifs 2014 – Service « Enfance Jeunesse »

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la réflexion menée par la collectivité au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président détaille les différents axes de développement de ce Contrat Enfance Jeunesse et précise les principes tarifaires arrêtés par la Caisse d'Allocations Familiales visant notamment à appliquer un tarif différencié au regard de la situation financière de chaque famille.

Monsieur le Président propose de retenir un quotient familial de 750 € pour déterminer les tarifs différenciés des services.

Monsieur le Président détaille les différents tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les tarifs des différentes actions mises en œuvre au titre du Contrat Enfance Jeunesse,
- d'approuver la modulation des tarifs au regard d'un quotient familial de 750 €,
- de fixer l'entrée en vigueur de ces tarifs à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire recette auprès des familles des droits acquis au titre des différentes inscriptions des enfants,
- d'annexer la grille tarifaire à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 02 décembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 02 décembre 2013

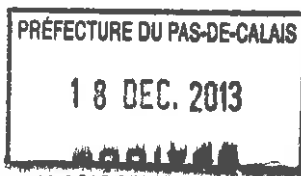
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



2013-202- 02/12/2013  
DEL GRILLE TARIFAIRE CEJ

**Période : VACANCES ESTIVALES**

| <i>Statut</i>                                    | <i>jour travaillé</i> | <i>Nbre Jours de prépa</i> | <i>Complément</i>        | <i>Tarif</i> |
|--|-----------------------|----------------------------|--------------------------|--------------|
| Sans formation                                   | 1 par jour travaillé  | 3 jours                    | 15 € / nuit camping      | 24 €         |
| Stagiaire bafa                                   | 1 par jour travaillé  | 3 jours                    | 15 € / nuit camping      | 38 €         |
| Diplômé Bafa                                     | 1 par jour travaillé  | 3 jours                    | 15 € / nuit camping      | 46 €         |
| Diplômé Bafa<br>faisant fonction<br>de directeur | 1 par jour travaillé  | 1 jour pour 2 semaines     | 11 € / jour de direction | 46 €         |
| Directeur adjoint<br>/ stagiaire                 | 1 par jour travaillé  | 4 jours                    | 15 € / nuit camping      | 57 €         |
| Directeur  | 1 par jour travaillé  | 5 jours                    | 0                        | 69 €         |

et séjours

| <b>Période : SEJOURS</b>      |                       |                            |                   |              |
|-------------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------|--------------|
| <i>Statut</i>                 | <i>jour travaillé</i> | <i>Nbre Jours de prépa</i> | <i>Complément</i> | <i>Tarif</i> |
| Sans formation                | 1 par jour travaillé  | 2 jours                    | 0                 | 29 €         |
| Stagiaire bafa                | 1 par jour travaillé  | 2 jours                    | 0                 | 44 €         |
| Diplômé Bafa                  | 1 par jour travaillé  | 2 jours                    | 0                 | 53 €         |
| Assistant Sanitaire           | 1 par jour travaillé  | 2 jours                    | 0                 | 55 €         |
| Directeur adjoint / stagiaire | 1 par jour travaillé  | 2 jours                    | 0                 | 62 €         |
| Directeur                     | 1 par jour travaillé  | 3 jours                    | 0                 | 74 €         |